

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2008  
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

## 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les montants qui y paraissent sont exprimés en dollars canadiens.

### Règles de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de George Weston limitée (« GWL ») et ceux de ses filiales (collectivement appelées la « société ») en tenant compte de la participation sans contrôle. La participation de la société dans le capital-actions avec droit de vote de ses filiales est de 100 %, sauf pour Les Compagnies Loblaw limitée (« Loblaw ») pour laquelle cette participation s'élève à 61,9 % (61,9 % en 2007). Par ailleurs, la société consolide des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities) », (la « NOC-15 »), de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »), sur lesquelles le contrôle de Loblaw s'exerce autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire si elle détient des droits variables qui l'amènent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux. La société a deux secteurs d'exploitation isolables : Weston Foods et Loblaw.

### Exercice

La fin d'exercice de la société est le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus près du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais comprend 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007 comprenaient respectivement 53 semaines et 52 semaines.

### Constatation des produits

Weston Foods constate les produits tirés des ventes au moment de la livraison de ses produits aux clients et de l'acceptation de ses produits par les clients, compte non tenu des provisions pour rendus, escomptes et remises. Le chiffre d'affaires de Loblaw comprend les produits tirés des ventes au détail, déduction faite des rendus estimatifs, conclues avec les clients des magasins détenus par Loblaw et des magasins franchisés indépendants qui sont consolidés par Loblaw conformément à la NOC-15. En outre, le chiffre d'affaires comprend les ventes conclues avec les magasins associés, les marchands indépendants et les magasins franchisés, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent à la société, exclusion faite des magasins qui sont des EDDV et déduction faite des avantages promotionnels offerts par Loblaw. Loblaw constate les produits au moment de la vente à ses clients.

### Bénéfice par action (« BPA »)

Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le BPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions, ce qui suppose que toutes les options sur actions en cours dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen durant l'exercice, sont exercées et que le produit ainsi tiré de ces options serait utilisé pour racheter des actions ordinaires de la société à leur cours moyen durant l'exercice.

### Trésorerie, équivalents de trésorerie et dette bancaire

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de placements négociables très liquides échéant dans un délai d'au plus 90 jours. Les équivalents de trésorerie sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont inscrits au cours du marché. Se reporter à la note 2 pour obtenir de plus amples renseignements.

### Placements à court terme

Les placements à court terme se composent essentiellement de billets et de bons du Trésor, de titres d'emprunt du gouvernement, de papier commercial de sociétés et de dépôts bancaires à terme. Les placements à court terme sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont inscrits au cours du marché. Se reporter à la note 2 pour obtenir de plus amples renseignements.

### Dépôts de garantie

Les dépôts de garantie se composent essentiellement de bons du Trésor et de titres d'emprunt du gouvernement et sont inclus dans les autres actifs dans le bilan. Les dépôts de garantie sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont inscrits au cours du marché.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Créances sur cartes de crédit

La société, par l'entremise de la Banque *le Choix du Président* (« la Banque PC »), filiale en propriété exclusive de Loblaw, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour pertes sur créances. Les créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat ou lorsque leur recouvrement est considéré comme improbable sont radiées. Les intérêts créditeurs sur les créances sur cartes de crédit sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et constatés dans le bénéfice d'exploitation.

### Provision pour pertes sur créances

La Banque PC constitue une provision pour pertes sur créances éventuelles relativement au risque global pour lequel les pertes ne peuvent être établies de manière individuelle. La provision est fondée sur l'analyse statistique du rendement antérieur et du rendement actuel, le niveau des provisions déjà établies et le jugement de la direction. La provision pour pertes sur créances est déduite du solde des créances sur cartes de crédit. Le montant net des pertes sur créances de l'exercice est constaté dans le bénéfice d'exploitation.

### Titrisation

La Banque PC procède à la titrisation des créances sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits sur quelques-unes de ces créances aux fiducies indépendantes et n'exerce aucun contrôle sur la gestion ni sur leurs actifs. La Banque PC demeure responsable de certaines responsabilités de gestion et d'administration. Les créances sur cartes de crédit sont sorties des bilans consolidés lorsque la Banque PC cède le contrôle et lorsqu'elles sont considérées comme ayant été vendues aux fins comptables conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 12, « Cessions de créances ». Lorsque la Banque PC vend des créances sur cartes de crédit dans le cadre d'une opération de titrisation, elle conserve des droits sur les créances titrisées, qui correspondent au droit à des flux de trésorerie futurs, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des créances sur cartes de crédit vendues aux fiducies indépendantes et, par conséquent, un passif de gestion est inscrit. Le passif de gestion est inscrit à sa juste valeur au moment de la constatation initiale. En l'absence de cours du marché pour la gestion d'actifs titrisés, les honoraires à verser à un gestionnaire substitut, dans l'éventualité de la nomination d'un gestionnaire substitut, constituent la base de la détermination de la juste valeur du passif de gestion. Les gains ou les pertes sur la vente de ces créances dépendent en partie de la valeur comptable antérieure des créances visées par la titrisation, répartie entre les créances vendues et les droits conservés, d'après leurs justes valeurs relatives à la date de la titrisation. La juste valeur des droits conservés est déterminée comme la meilleure estimation quant à la valeur nette actualisée des flux de trésorerie futurs prévus à l'aide des meilleures estimations de la direction des hypothèses clés telles que les taux de paiement mensuels, la durée moyenne pondérée, les pertes prévues sur créances sur une base annuelle et les taux d'actualisation. Tout gain ou toute perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation. Les droits conservés sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction (se reporter à la note 2) et sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur.

### Remises de fournisseurs

La société reçoit des remises de certains de ses fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de marchandisage, notamment dans le cadre de programmes des fournisseurs comme des remises pour le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de référencement et des remises d'exclusivité. La contrepartie reçue d'un fournisseur constitue une réduction des prix des produits ou des services du fournisseur et elle est imputée en diminution du coût des ventes, frais de vente et d'administration et des stocks connexes lors de sa constatation dans les états consolidés des résultats et dans les bilans consolidés. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie constitue soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis au fournisseur ou au titre du remboursement des frais de vente engagés pour promouvoir les produits du fournisseur, sous réserve que ces frais soient distincts, différentiels et identifiables.

### Stocks (essentiellement des produits finis)

Les stocks sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le plus faible des deux montants. Les coûts comprennent les coûts d'achat, déduction faite des remises de fournisseurs, et d'autres coûts comme les frais de transport, qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les stocks saisonniers de marchandise générale de Loblaw et les stocks de Loblaw aux centres de distribution ainsi que les stocks de Weston Foods sont évalués au coût moyen pondéré. Loblaw utilise la méthode du prix de détail pour évaluer le coût de certains stocks des magasins de détail. Loblaw calcule la valeur de réalisation nette estimative comme étant le montant auquel elle estime pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix au détail, moins les coûts estimatifs nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur de réalisation nette lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui sont à l'origine de la réduction de valeur des stocks n'existent plus, ou lorsque des signes clairs indiquent une hausse des prix de vente au détail, la réduction de valeur précédemment inscrite est reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux et d'administration indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges à la période au cours de laquelle ils sont engagés.

## **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée de vie utile estimative. La durée de vie utile estimative varie de 10 à 40 ans dans le cas des bâtiments et de 3 à 16 ans dans le cas du matériel et des équipements, et jusqu'à 10 ans pour les améliorations aux bâtiments. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée la plus courte, soit la durée du bail, soit la durée de vie utile estimative du bien, et elles peuvent être assorties d'options de renouvellement lorsqu'une amélioration est apportée après la date d'entrée en vigueur du contrat, mais dans un délai maximum de 25 ans, période qui se rapproche de la durée économique du bien. Le matériel loué aux termes de contrats de location-acquisition est amorti sur la durée du contrat.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de leur sortie éventuelle. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de retirer ou de transférer des actifs de fabrication de Weston Foods, et de fermer un magasin ou un centre de distribution de Loblaw ou encore de déménager ou de convertir un magasin de Loblaw. Les immobilisations sont également soumises à un test de dépréciation annuel. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs, des groupes d'actifs sont constitués au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Par conséquent, les flux de trésorerie nets des actifs de fabrication de Weston Foods sont regroupés par catégories principales de production, où les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les flux de trésorerie nets des magasins de Loblaw sont regroupés par marché primaire, où les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les marchés primaires font référence à des régions où sont exploités un certain nombre de magasins de formats variés à proximité les uns des autres. Si des indicateurs de dépréciation se manifestent, comme des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation constamment négatifs du groupe d'actifs respectif, une estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés pour chacune des catégories principales de production de Weston Foods, ou pour chacun des magasins de Loblaw, est établie et comparée à sa valeur comptable. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des centres de distribution de Loblaw, les flux de trésorerie nets des centres de distribution sont regroupés avec les flux de trésorerie nets respectifs des magasins auxquels ils offrent leurs services. Toute dépréciation des actifs du réseau de ces magasins de Loblaw peut indiquer qu'il y a aussi une dépréciation des actifs des centres de distribution. S'il est établi que les actifs de Weston Foods ou de Loblaw ont subi une dépréciation, la perte de valeur est calculée comme étant l'excédent de la valeur comptable sur sa juste valeur. De plus, la valeur comptable des immobilisations est évaluée lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des immobilisations pourrait ne pas être recouvrable. Pour Loblaw, ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer un magasin ou un centre de distribution ou encore de déménager ou de convertir un magasin lorsque la valeur comptable des actifs excède les flux de trésorerie futurs non actualisés qui sont susceptibles d'en découler.

## **Charges reportées**

Les charges reportées sont amorties sur la durée de vie utile estimative des actifs visés.

## **Écarts d'acquisition et actifs incorporels**

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau des unités d'exploitation. Toute dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition est déterminée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, les écarts d'acquisition sont considérés comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un test de dépréciation des écarts d'acquisition plus approfondi doit être effectué. Une charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition est constatée dans la mesure où, pour ce qui est de l'unité d'exploitation, la valeur comptable des écarts d'acquisition excède leur juste valeur implicite.

La société détermine la juste valeur des unités d'exploitation à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel est corroboré par d'autres techniques d'évaluation comme les multiplicateurs de marché. Afin de déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses à long terme qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations, des taux d'actualisation et des taux finaux de croissance futurs. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations futurs sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil d'administration de la société. Les taux d'actualisation sont fondés sur le coût du capital moyen pondéré de l'industrie. Ces estimations et hypothèses peuvent changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales.

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an. On détermine s'il y a dépréciation des actifs incorporels en comparant la juste valeur de l'actif incorporel à durée de vie indéfinie à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'actif incorporel excède sa valeur comptable, l'actif incorporel est considéré comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'actif incorporel excède sa juste valeur, la dépréciation correspond à la différence entre la juste valeur et la valeur comptable. En outre, la valeur comptable des actifs incorporels diminuera dans les bilans consolidés, et une charge hors caisse au titre de la dépréciation sera inscrite.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

La société détermine la juste valeur de ses marques de commerce et noms commerciaux à l'aide de la méthode « d'exemption des redevances », méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Afin de déterminer la juste valeur, la direction doit poser des hypothèses à long terme concernant de prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, les taux finaux de croissance, les taux de redevance et les taux d'actualisation. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil d'administration de GWL, et les taux d'actualisation sont fondés sur le coût des capitaux propres de l'industrie, après impôts. Ces estimations et hypothèses peuvent changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales. Les actifs incorporels dont la durée de vie est limitée sont amortis sur leur durée de vie utile estimative, qui varie de 10 à 30 ans.

Toute dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition ou des actifs incorporels est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation. Des renseignements supplémentaires sur les résultats des tests de dépréciation annuels des écarts d'acquisition et des actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie sont présentés à la note 3.

### Conversion des devises

#### Établissements étrangers autonomes

Les actifs et les passifs des établissements étrangers autonomes libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change qui en résultent sont constatés comme partie intégrante des capitaux propres dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. S'il y a une réduction du placement net de la société dans les établissements étrangers autonomes, le montant proportionnel du cumul des autres éléments du résultat étendu est constaté dans le bénéfice net. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change qui se rapproche du taux en vigueur à la date à laquelle les produits et les charges sont constatés.

#### Autres

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation, à l'exception des swaps de devises, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles à la vente, des placements à court terme et des dépôts de garantie inscrits dans les autres actifs de Loblaw libellés en dollars américains qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et sont reportés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et sont reclassés dans le bénéfice net lorsqu'ils sont réalisés. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change qui se rapproche du taux en vigueur à la date à laquelle les produits et les charges sont constatés.

### Instruments dérivés

La société a recours à des instruments dérivés sous forme de swaps de devises, de swaps de taux d'intérêt et de contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions ordinaires de GWL et de Loblaw. La société a recours à des instruments financiers et non financiers dérivés sous forme de contrats à terme standardisés, de contrats d'option et de contrats à terme pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations du prix des marchandises. La société n'a pas recours à des accords de dérivés pour des motifs de négociation ou de spéculation.

Tous les instruments dérivés sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », (le « chapitre 3855 ») du *Manuel de l'ICCA*. Les instruments non financiers dérivés sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur, à moins qu'ils ne soient exonérés de ce traitement parce qu'ils ont été conclus dans le contexte des besoins prévus de l'entité en matière d'achats, de ventes ou d'utilisation. Les instruments dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur. La juste valeur est fondée sur le cours du marché lorsqu'il existe un marché actif. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation, essentiellement par l'analyse des flux de trésorerie actualisés.

Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs à court terme ou à long terme selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans le bénéfice net, à moins que la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ne soit appliquée.

La société identifie, désigne et documente officiellement les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt de Loblaw désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt variables sur une partie de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie, de ses placements à court terme et de ses dépôts de garantie inscrits comme autres actifs et libellés en dollars américains, certains contrats à terme sur marchandises utilisés comme couverture de flux de trésorerie à l'égard d'achats anticipés futurs de marchandises, les swaps de devises de Loblaw comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change sur les billets de placement privé de Loblaw libellés en dollars américains. La société évalue si ces instruments dérivés continuent d'être hautement efficaces dans le cadre de la compensation de la variation des flux de trésorerie des éléments couverts. Lorsqu'il est prévu qu'un dérivé ne sera plus hautement efficace, la comptabilité de couverture n'est plus appliquée. L'inefficacité de la couverture, le cas échéant, est comprise dans le bénéfice net de la période courante.

### **Débtentes échangeables**

Avant leur rachat de 2008, les débtentes échangeables à 3 % de GWL (les « débtentes ») étaient recalculées à chacun des bilans en fonction du cours des actions sous-jacentes, tout changement de valeur étant inscrit au bénéfice d'exploitation (se reporter à la note 2).

### **Impôts sur le bénéfice**

La méthode axée sur le bilan est utilisée pour comptabiliser les impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition en vigueur ou quasiment en vigueur dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés se résorber ou être réglés. L'incidence, sur les actifs et les passifs d'impôts futurs, d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans la charge d'impôts quand la modification est en vigueur ou presque en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-value, s'il y a lieu, est inscrite au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas réalisé.

### **Avantages sociaux futurs**

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. La société propose également des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'un régime d'assurance-invalidité de longue durée couvrant certains de ses salariés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont généralement des régimes sans capitalisation qui sont essentiellement non contributifs et qui prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance-soins dentaires. La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

#### ***Régimes de retraite à prestations déterminées***

Les coûts et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages sociaux de la société, y compris des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des prestations d'invalidité de longue durée, sont constatés par régularisation d'après des évaluations actuarielles. Ces dernières sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les meilleures estimations du taux d'actualisation de la direction, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé, le taux de croissance de la rémunération, l'âge et la date du départ à la retraite, le taux de mortalité. Les évaluations actuarielles sont effectuées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la valeur de marché à la date de mesure. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées est fondé sur les taux d'intérêt du marché à la date de mesure, en supposant un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs. Le gain ou la perte actuariel net non amorti qui excède de 10 % le plus élevé de ces montants, soit l'obligation au titre des prestations constituées, soit la juste valeur des actifs des régimes de retraite, au début de l'exercice, est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite.

Le montant net du gain ou de la perte actuariel non amorti relatif aux avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations d'invalidité de longue durée est amorti sur des périodes ne dépassant pas trois ans. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs, couverts par les régimes de retraite à prestations déterminées, varie de 9 à 18 ans, avec une moyenne pondérée de 12 ans. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés couverts par des régimes d'avantages complémentaires de retraite varie de 3 à 20 ans, avec une moyenne pondérée de 15 ans.

L'actif ou le passif net au titre des prestations constituées correspond à la différence cumulative entre le coût et les cotisations à la caisse de retraite et il est comptabilisé dans les autres actifs ou les autres passifs.

#### ***Régimes de retraite à cotisations déterminées et régimes de retraite interentreprises***

Les coûts des prestations de retraite aux termes des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite interentreprises sont passés en charges à mesure que les cotisations sont à payer.

### **Régimes d'options sur actions et régime de droits à la plus-value d'actions**

La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération relatif aux attributions d'options sur actions des salariés qui seront réglées par l'émission d'actions ordinaires. Le coût de la rémunération correspond à la juste valeur des options sur actions à la date d'attribution déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation et il est constaté dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits. À l'exercice de ce type d'options sur actions, la contrepartie payée par les salariés et la juste valeur comptabilisée sont créditées au capital-actions ordinaire.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération, selon le délai d'acquisition des droits, et un passif relatif aux attributions d'options sur actions des salariés, qui prévoient le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value des actions, au gré du salarié, et l'attribution des droits à la plus-value d'actions qui seront réglés en espèces, selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération à base d'actions correspond à l'excédent du cours des actions ordinaires à la date du bilan sur le prix d'exercice des options sur actions. La variation d'un exercice à l'autre du passif au titre de la rémunération à base d'actions est constatée dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits.

### Régime d'unités d'actions restreintes

La société constate un coût de rémunération dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits, pour chaque unité d'action restreinte attribuée et dont la valeur est égale au cours d'une action ordinaire de GWL ou de Loblaw à la date à laquelle les unités d'actions restreintes sont attribuées à chaque participant, selon une répartition proportionnelle sur la période de performance, et elle effectue des ajustements pour tenir compte des variations du cours jusqu'à la fin de la période de performance. L'effet cumulatif des variations du cours est imputé au bénéfice d'exploitation de la période au cours de laquelle celles-ci surviennent.

### Régime d'unités d'actions différées

Des membres du Conseil d'administration de GWL et de Loblaw, qui ne font pas partie de la direction, peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels et jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Le passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées est comptabilisé selon le nombre d'unités en circulation et le cours des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw à la date du bilan. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

### Unités d'actions à versement différé à l'intention des hauts dirigeants

En 2008, GWL et Loblaw ont approuvé la mise en place d'un régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé à l'intention des hauts dirigeants. En vertu de ce régime, les hauts dirigeants peuvent choisir de reporter l'intégralité de leurs incitations à court terme qu'ils ont gagnées, assujetties à un plafond global équivalant à trois fois le salaire de base du haut dirigeant, à toute année du régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé. Toutes les unités détenues par un haut dirigeant seront versées en espèces le 15 décembre de l'année suivant le départ du haut dirigeant, quelle que soit la raison. Le haut dirigeant qui choisit de participer au régime doit le faire irrévocablement, pour toute année, avant le début de l'exercice. Le nombre d'unités octroyées pour toute année sera déterminé en divisant les incitations à court terme assujetties au régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé par la valeur des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw à la date à laquelle les incitations seraient autrement versées. À cette fin, et pour les besoins de détermination de la valeur d'une unité lors de sa conversion en espèces, la valeur des unités d'actions à versement différé sera calculée par le cours moyen pondéré des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw transigées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours précédant la date d'évaluation.

### Régime d'actionnariat à l'intention des salariés

GWL et Loblaw maintiennent un régime d'actionnariat à l'intention des salariés qui permet à ces derniers d'acquérir des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. GWL et Loblaw versent à leurs régimes respectifs une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % de la cotisation de chaque salarié, cotisation qui est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation comme un coût de rémunération dès qu'elle est versée.

### Estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentées dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, sur les connaissances que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours ainsi que des activités qui pourraient être entreprises à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Certaines estimations, comme celles relatives à l'évaluation des stocks, aux écarts d'acquisition, aux actifs incorporels à durée de vie utile indéfinie, aux impôts sur le bénéfice, à la taxe sur les produits et services (« TPS ») et aux taxes de vente provinciales (« TVP ») ainsi qu'aux avantages sociaux futurs et aux dépréciations d'immobilisations, reposent sur des jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions pouvant être incertaines et tout changement dans ces estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés. Les marchés du crédit illiquides, des capitaux propres volatils, les devises, les marchés de l'énergie et le déclin des dépenses à la consommation ont tous contribué à l'accroissement de l'incertitude liée à ces estimations et hypothèses. Puisque les événements futurs et leurs répercussions ne peuvent être déterminés avec précision, les résultats réels pourraient largement différer de ces estimations. La variation de ces estimations entraînée par une conjoncture fluctuante sera reflétée dans les états financiers des prochains exercices.

### Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice en cours. En outre, les résultats de la division de pâtisseries et de pains frais aux États-Unis (la « division de produits de boulangerie frais aux États-Unis ») ont été reclassés dans les activités abandonnées (se reporter à la note 10).

Les dépôts de garantie, qui ont précédemment été inscrits comme trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme aux bilans consolidés, sont dorénavant inclus dans les autres actifs aux bilans consolidés et ont totalisé 560 \$ à la fin de 2008 (419 \$ en 2007). Ces titres s'entendent des bons du Trésor et des obligations du Trésor ainsi que des titres de créance du gouvernement que les filiales en propriété exclusive de la société sont tenues de placer auprès de contreparties à titre de garantie pour conclure et maintenir des swaps et des contrats à terme en cours et des activités d'assurance. Le montant des dépôts de garantie requis variera.

Les actions privilégiées de série II de GWL, qui étaient auparavant présentées dans le capital-actions aux bilans consolidés et sont maintenant présentées dans les titres de participation et incluses dans le passif, se chiffraient à 264 \$ à la fin de 2008 (260 \$ en 2007).

Une tranche du passif non réalisé lié aux instruments dérivés de capitaux propres, qui était précédemment présentée comme autres passifs à long terme aux bilans consolidés, fait maintenant partie des créditeurs et charges à payer et totalisait 136 \$ à la fin de 2008 (140 \$ en 2007).

### **Normes comptables futures**

#### ***Écarts d'acquisition et actifs incorporels***

En novembre 2007, l'ICCA a publié un supplément au chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers » et à la NOC-11, « Entreprises en phase de démarrage », et a publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », (« chapitre 3064 »), afin de remplacer le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », a retiré le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », et a modifié l'abrégié 27 du Comité sur les problèmes nouveaux, « Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation », (« CPN-27 »), qui ne s'applique pas aux entités qui ont adopté le chapitre 3064. Ces modifications fournissent un encadrement pour la constatation d'actifs incorporels mis au point à l'interne, y compris les actifs conçus dans le cadre d'activités de recherche et de développement, ce qui assure le traitement uniforme de tous les actifs incorporels, peu importe s'ils ont été acquis séparément ou mis au point à l'interne. Les modifications sont applicables aux états financiers annuels et intermédiaires pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, et la société les mettra donc en application durant le premier trimestre de 2009 rétroactivement, avec retraitement des résultats des périodes comparatives pour l'exercice en cours et l'exercice antérieur. La société en est à évaluer l'incidence de leur application sur ses états financiers.

#### ***Risque de crédit et juste valeur des risques financiers et des passifs financiers***

Le 20 janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux a publié l'abrégié CPN-173, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». Le Comité a convenu que le risque de crédit de la société et le risque de crédit de ses contreparties devaient être pris en compte dans le calcul de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers, notamment les instruments dérivés, pour les besoins de la présentation et de la communication de l'information. Le traitement comptable indiqué par cet abrégié devrait s'appliquer rétrospectivement sans retraitement des périodes antérieures à tous les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états financiers intermédiaires et annuels terminés le 20 janvier 2009 ou après cette date. L'application rétrospective avec retraitement des périodes antérieures est permise mais non requise. La société évalue l'incidence de cet abrégié sur ses états financiers et appliquera cet abrégié à compter du premier trimestre de 2009.